

ESTHER SENOT

Quelle est la nature du régime de Vichy ?

Archives départementales des Pyrénées-Orientales

service éducatif

des archives départementales des Pyrénées-Orientales



Démarche | Découvrir la nature du régime de Vichy à partir d'un corpus de documents provenant des Archives départementales des Pyrénées-Orientales et montrant le fonctionnement d'un camp d'internement.

Objectifs | Faire connaître un nouveau lieu de travail : les Archives départementales et un autre aspect du patrimoine local : les archives.

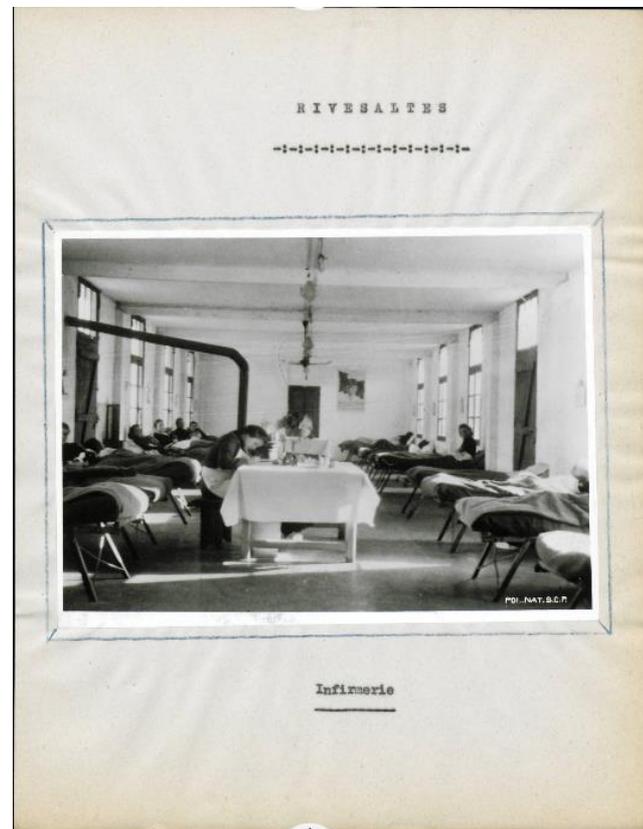
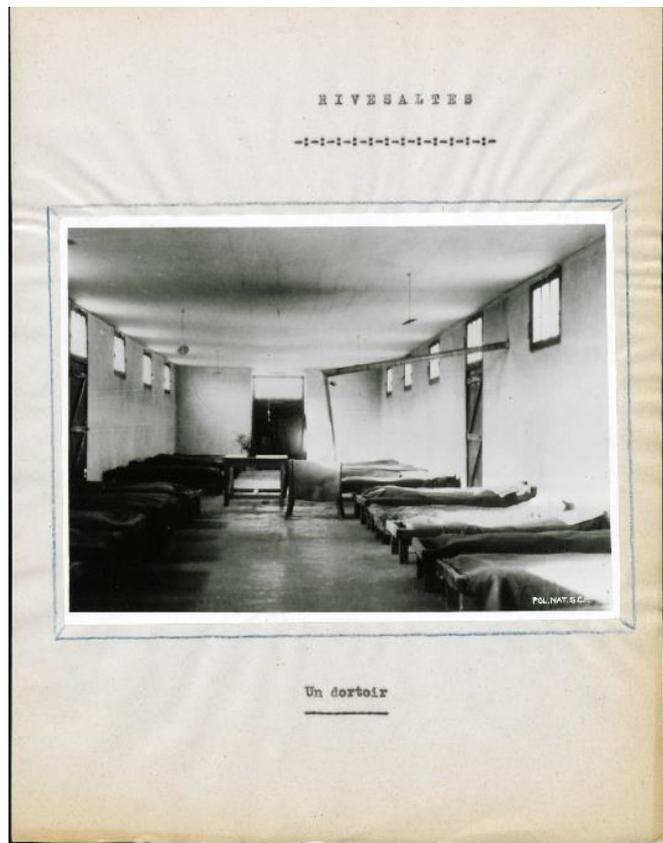
Démontrer l'utilité des documents d'archives dans le travail de l'historien.

Réutiliser les connaissances acquises en cours d'histoire pour comprendre, situer et interpréter les documents d'archives.

- Documents de l'administration du camp de Rivesaltes permettent d'aborder divers aspects de la collaboration du régime de Vichy comme de son antisémitisme.
 - Photographies issues du rapport d'inspection sur le camp de l'Inspecteur général des camps, André Jean-Faure publié en 1943 et réalisé en Août 42. Archives nationales
 - **La gestion administrative des entrées** : registre (avec nationalité des internés) - Cartes d'internements - Nombre d'étrangers présents au camp 31/10/1941
 - **La censure** : extraits de lettres départ 2ème quinzaine du mois de décembre 1941, départ 2^{ème} quinzaine d'août 1942
 - **Les rafles** : consignes générales pour le ramassage et le rassemblement des Israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, baltes, sarrois et russes du Ministère de l'Intérieur.
 - **La déportation** : critères de la commission de criblage / 2 notes faisant état des cas d'exclusion - Registres de sortie du camp (déportation) – Lettre organisant le départ du convoi de Rivesaltes le 11 Août 42 – Notes concernant les « Instructions départs Israélites » après le 15 Août 1942.

Photographies issues du rapport d'inspection sur le camp de l'Inspecteur général des camps, André Jean-Faure publié en 1943 et réalisé en Août 42. Archives nationales , F/7/15105.

La première photographie est présente sur la table centrale au Mémorial du camp de Rivesaltes.



Noms et Prénoms	Date et lieu de Naissance	Nationalité	Professions	Adm. en France
Niedermaier Ferdinand né Henley	15. 6. 1899	Allemand, femme		14. 10. 40
Niedermaier Albert	31. 5. 1888	Allemand, mari	Jardinier	14. 10. 40
Niedermaier Paul	1. 11. 1927	Allemand, enf.		14. 10. 40
Niedermaier Arnold	26. 6. 1920	Allemand, enf.		14. 10. 40
Nachmann Louise	23. 5. 1876	Allemande, père		22. 10. 40
Nachmann Irma née Kusch	17. 7. 1879	Allemande, mère		22. 10. 40
Nachmann Erich	20. 5. 1923	Allemand, fils		14. 5. 40
Nageblatt Hel	9. 5. 1906	Polonoise, mari	Acidifère	20. 8. 31
Nissenbauer Berig	17. 7. 1878	Allemand, mari	Polisseur de diamants	14. 5. 40
Neuwirth Sonny	17. 8. 1901	Allemand, fils		13. 5. 40
Neumann Elien né Hollmer	23. 12. 1896	Allemand, fils	docteur en	14. 10. 40
Neumann Ernest	7. 2. 1904	Allemand, fils		14. 10. 40
Neumann Kurd	7. 2. 1924	Allemand, fils		14. 10. 40
Neuman Gittel née Gekler	21. 6. 1872	Ex Autr. mariée		8. 7. 38

Registre d'entrée au camp de Rivesaltes

ADPO : 134W280

Fiches
individuelles

ADPO : 134W29

+++
+
Allemagne

Centre d'Hébergement de RIVESALTES **B** Dossier N° : 62043
Ilot : B Baraque : 43

Nom : NIEDERMANN
Prénoms : Paul
Lieu de naissance : Karlsruhe
Date de naissance : 1. 12. 1937
Nationalité : allemand
Religion : Stabilité
Situation de famille :
Nombre d'enfants :
Profession :
Observations : le 19 MARS 1942 Palavas
Transféré le
Evadé le
Retour le
ENTRÉE le 16 3 42

+++
+++
Allemagne

Centre d'Hébergement de RIVESALTES **B** Dossier N° : 63602
Ilot : y Baraque :
Nom : NIEDERMANN née HEIMBERGER
Prénoms : Frédérique
Lieu de naissance : Karlsruhe
Date de naissance : 15. 6. 1897
Nationalité : Allemande
Religion : ik
Situation de famille : marié
Nombre d'enfants : 2
Profession : -
Observations :
Pren. 16. 1. 42 retour. 21. 1. 42
Mort le 11 2 42
Pren. 2. libéré le 11 AOUT 1942
Transféré le
Evadé le
Retour le

CENTRE D'HEBERGEMENT DE RIVESALTES.

NOMBRE D'ETRANGERS PRESENTS AU CAMP.

A Pournir pour le

NATIONALITES	HOMMES de 15 à 65 a				FEMMES de 15 à 65 a				Fem. et Hom. de + 65 a				Enfants de - de 15 a				TOTALS.	
	C	I	M	D	C	I	M	D	C	I	M	D	C	I	M	D		
FRANCAISE	18				97				7					169	3			294
ESPAGNOLE	359				1313				35					1210				2.917
POLONAISE	2	177			3	232							14	6	100		14	548
ALLEMANDE	4	232			13	344		2	1	47				5	135			783
RUSSE	15	11			6	9		1			2			2	3			49
PORTUGAISE	6	1			13				1					5				26
TCHÈQUE	9	4			13	17								10	8			61
ITALIENNE	6				4				1			1		2				14
ROUMAINE		4			2	10								4		14		30
YOUGOSLAVE	1				4									1	10			99
APATRIÈDE	5	59			2	20		2						1	10			99
DIVERSES	14	32	2	10	26	36		1	4					15	3			143
T-O-T-A-L	439	520	2	10	1496	668		6	49	63		1	1429	276		14		4.973

C. Chrétiens (Catholiques
Protestants I= Israélites M = Musulmans D = Divers
Orthodoxes)

Nombre d'étrangers présents
au camp le 31 octobre 1941.

ADPO : 1287 W 1

EXTRAITS de LETTRES au DÉPART de la DEUXIÈME QUINZAINE

mois de Décembre 1941.

Date	Expediteur	Extrait de la lettre	Destinataire
13.12.41	Rudolf HERSEMANN libt F. Ber. 34	Cette lettre vous arrivera sans avoir passé par la Censure, car c'est une connaissance qui se chargera de la poster à Surpi- gnan par l'ex gnan. Voilà pourquoi je profite de cela pour vous donner des dé- tails plus précis sur notre vie dans ce Camp; j'avais déjà voulu le faire mais la Censure s'y oppo- se et biffe tout. Nous vivons dans un milieu rempli de haine contre nous j'ai aussi bien le personnel admini- stratif que le personnel de sur- veillance nous souhaite la mort par la faim. Nos rations déjà pe- tites nous sont volées et vendues notre ration journalière est le matin 1/4 de sol-dissant café, le soir 1/4 de sol-dissant café, le très mauvais à boire, à midi 150 g à 30 gr. de pain, une soupe à l'eau avec du céleri, des navets et des carottes et le soir à 18 h. la même soupe qu'à midi. Deux fois par semaine nous recevons 1 ou 2 saucisses salées ou 40 gr. de viande ou 1 cuillère de confiture. Il faut ce que l'intendance donne pour les hébergés est valide et ven- du. La vermine entre autres rats et souris, est notre seule compa- gne. L'eau chaude pour laver notre linge est une chose inconnue ici de sorte que nos affaires s'encro- issent tous les jours davantage. Nous avons confectionné de petites fourneaux avec des boîtes de con- serve vides sur lesquels nous fai- sons à manger et comme nous n'a- vons pas de bois nous brûlons des vieux lits ou vieilles tables. Le plus terrible est de voir les...	M. SHERIFF s/o Mlle Parent Vernet les Bains

Extraits de lettres départ
2ème quinzaine du
mois de décembre
1941

ADPO : 1287W1

mois de Décembre 1941.

lettre Rudolf HERSEMANN (suite)
... enfants maigrir à vue d'oeil et les hommes ressembler à
des marchands de chiffons. La haine du personnel contre nous
est formidable et perfide.
Les ilôts sont strictement séparés les uns des autres et
chaque un a sa garde spéciale. La tempête le vent et la pluie
ont enté libre dans nos baraques; et quand il pleut comme
aujourd'hui, nous sommes obligés de sortir l'eau avec des
seaux. Les murs sont toujours humides. Celui qui ne reçoit pas
de paquets peut mourir doucement de faim. Par contre celui
qui reçoit de trop, risque de se faire confisquer le colis,
car la Censure existe aussi pour les colis. Je vous ai en-
voyé 300 frs., je ne pouvais pas faire plus, car je ne reçois
qu'au café, de l'extrait de tomates de la graisse, de l'huile ou
de la margarine, des pommes de terre; des choux-fleurs, des
oignons et de l'ail. Je n'envoie pas de bonbons, car je pré-
fère des aliments, des carottes, j'en ai aussi bien assez.
Envoyez moi du pain, car c'est indispensable. Lorsque j'ai
reçu votre dernier colis, j'étais tellement affamé que j'ai
avalé le pain tout de suite. Il y a maintenant 5 mois que je
suis en Camp et que je ne mange que des soupes à l'eau; j'ai
perdu 12 kg. et si cela continue, j'aurai bientôt la ligne
d'un anglais de pure race.
Dans notre Cantine, si on peut l'appeler ainsi; il n'y a que
du céleri, des épinards ou de la salade pourrie, que l'on ne
peut pas vendre à la Coopérative du personnel.
Pommes de terre et pâtes sont des friandises très rare, cha-
que mois nous en recevons deux dans la soupe et c'est pour
nous un jour de fête. J'espère que vous pourrez trouver quel-
que chose pour moi; il est entendu que je ne veux rien gra-
tuitement. Pourriez-vous également m'envoyer un peu de saou-
line et de confiture. Dans votre réponse ne faites surtout
pas allusion à ma lettre. Je souffre intérieurement, mais je
garde mon courage car je suis persuadé que l'Allemagne perdra
cette guerre et que le soleil rayonnera encore pour moi.
Aujourd'hui, je ne suis mis en route pour trouver quelque cho-
se à manger, après trois heures de marche je suis arrivé à Per-
pignan où je n'ai trouvé que navets, épinards et salades. Mes
provisions sont épuisées et la faim m'oblige de sortir pour
chercher de quoi manger. Mes connaissances de Marseille, de
Lyon et de Pau, m'envoient bien des friandises telles que su-
cre de raisin, nougat, etc., ce n'est pas cela qui m'inté-
resse mais un contraire des légumes, des aliments solides.
Le 29 Novembre, vous m'avez écrit qu'un colis m'avait été
adressé; hier 5 décembre, j'ai reçu ce colis et un heure après
le pauvre pain n'existait déjà plus. C'est triste à dire,
mais pour ces articles, je n'ai pas d'égard.
Je pourriez-vous pas m'envoyer du pain deux fois par semaine.
Il est 15 heures et il va falloir me mettre en marche car il
faut être de retour à 19 heures, j'espère que tout ira pour
le mieux. Avez-vous reçu la somme de 300 frs? Donnez bien le
bonjour à votre mari et dites lui bien que je suis en

Extrait lettres départ 2^e Quinzaine Août 1942

Expéditeur		Destinataire
Morducowitsch J/15 17.8.42.	Et parfois en faisant de grandes distances on a un trou dans le ventre.	Cérisole Tochnadi 146,r.Grenelle Paris.
Malcie Schwam J/39 18.8.42.	Idi ça va très mal, tout l'ilôt K a été vidé et ils ont mis les barbelés autour des ilôts F & K	Elsa Ruth, Colonie Suisse, Chât. d. Ave- nirs d. Cruseville (Hte.Savoie)
Léonie Joseph J/51 18.8.42.	La semaine dernière un grand transport est parti en direction de l'Allemagne et le 22 un deuxième transport doit aller dans la même direction.	Maurice Joseph, 416° G.T.E. Mont Louis P.O.
Lévy Alexandre J/21 19.8.42.	Tout l'ilôt K a été vidé et l'on raconte qu'il doit venir une très grande partie d'hébergés, et tout d'un coup il a été dit que tous les juifs devaient partir d'ici. Le fait est que 70 à 80 % de juifs ont été transportés les uns disent en Tchécoslovaquie les autres en Pologne, personne ne sait au juste.	M. Orel, Hôtel du Parc, Lardy Vichy, (Allier)
Otto Cahn K/35 19.8.42.	Parce que maman était à l'infirmerie, je ne suis pas parmi le convoi des 400 juifs qui ont été dirigés vers l'Allemagne	Cahn, 18, Quai du Port, Moissac (T.&G.)
Gora Rossler J/59 21.8.42.	Il y avait un transport de 400 personnes, hommes femmes et enfants, jusqu'à 65 ans sont partis vers une destination inconnue.	Rabbi Gertuer 27, ave. Thiers Nice
Rossler J/5 21.8.42.	Grâce à Dieu je ne ne trouve pas parmi le transport qu'il y a eu, 400 personnes, hommes et femmes jusqu'à 65 ans, sont partis vers une destination inconnue.	Dora Klipper Ausius (Vanoluse)
24.8.42. K/ ROsenthal	Nous sommes prêts demain ou après demain pour où? On ne le sait pas.	Herbert Phillip- tal, Toulouse
Mayer Schmil K/36 25.8.42.	Je ne trouve malheureusement parmi les gens dont le transport se dirige vers l'Allemagne	Goldberg, les Cor- dylines, Venoc A.M.
AFFENBERG J/51 25.8.42.	Nous partons avec un transport qui se dirige vers l'Alle- lemagne ou la Pologne	Wolf, 55, rus Berraz du Bois, Marseille
Affenkraut J/51 25.8.42.	Aujourd'hui dimanche nous devons partir mais nous ne sa- vons pas au juste si c'est pour l'Allemagne ou la Pologne.	Heitner, 44, r. Bern- du Bois, Marsa ille
Sundelowitz J/51 25.8.42.	Idi on peut mourir de faim	Sundelowitz, Hôpit. St. Eloi, Montpellier
Stryebarts J/42 25.8.42.	Car dans cette maison-là on a toujours faim	Opatowaska, Hôpital La Réole (Gironde)
Rosenweig 25.8.42.	Alors mon cher enfant je dois te dire que je pars avec un convoi où je ne sais pas.	Rosenweig, Ch. Mon- tintin, Chervix H.V.
25.8.42. K/19 Brandt	Ce sont des milliers de gens qui passent maintenant, ils arrivent, restent quelques jours et après un criblage s'en vont.	Padower Herment Puy de Dôme
Folak, infirm. Hommes 25.8.42.	Il se peut que je change de résidence et même d'entre- prendre un voyage un peu long si vous n'avez pas de mes nouvelles vous saurez que je suis parti.	Bernard, 3, rue des Tournelles Paris

Extraits de lettres départ 2^{ème} quinzaine d'août 1942
ADPO : 1287W1

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRÈS SECRET

CONSIGNES GÉNÉRALES pour le RAMASSAGE
et le RASSEMBLEMENT des ISRAËLITES ALLEMANDS, AUTRICHIENS, TCHÉCOSLOVAQUES
POLONAIS, BALTES, SARROIS et RUSSES
(réf. Télég. 5 Août 42 Int. Pol. 9° B.)

Certaines catégories d'Israélites appartiennent aux nationalités sus-
visées et dont la liste est jointe à la présente consigne, doivent, dans
le minimum de temps, être appréhendés, rassemblés et conduits au camp de
RIVESALTES.

Il importe que les agents de la force publique, chargés de ces opé-
rations apportent à l'exécution de leur mission beaucoup de tact et d'humani-
té, tout en faisant preuve de fermeté.

La plus grande vigilance leur est recommandée de façon à prévenir
et empêcher de la part des Israélites appréhendés toute tentative de fuirte.

Ils devront veiller à ce qu'ils n'attendent pas à leurs jours.

Toute évasion ou tentative de suicide engagerait la responsabilité
personnelle des agents de la force publique et les exposerait à de graves
sanctions.

L'opération commencera simultanément le 26 août 1942 à 5 heures.

Les Israélites seront fouillés et aucune arme ne leur sera laissée.

Ils pourront emporter avec eux des bagages dont l'ensemble ne devra
pas excéder 40 Kgs par personne.

Il y aura lieu de conseiller de ne pas se charger inutilement, mais
d'emporter sous la forme la plus transportable (sacs tyroliens de préfé-
rence - bagages à main) des objets et ustensiles pratiques et notamment :

- 1° - 2 couvertures personnelles
- 2° - du linge de corps, des lainages, des chaussures de rechange, du
savon, des objets de toilette.
- 3° - une gamelle, une fourchette, une cuillère, une assiette, mais
pas de couteau.
- 4° - quelques vivres.

(La tenue la plus adéquate serait celle de campeur ou skieur)

Les individus appréhendés pourront emporter leurs bijoux, mais il y
aura lieu de leur conseiller de les laisser à leurs parents, à leurs amis
ou à l'Union Générale des Israélites de France (U.G.I.F.) du camp.

La garde des locaux jusque là occupés par les Juifs incombera aux

Consignes
générales du
Ministère de
l'Intérieur pour le
ramassage et le
rassemblement des
Israélites
allemands,
autrichiens,
tchécoslovaques,
polonais, baltes,
sarrois et russes.

ADPO :
134 W 29



PYRÉNÉES
ORIENTALES
le Département

Commissariats de Police ou aux Brigades de Gendarmerie, à moins que les
intéressés n'aient de façon expresse remis la garde de leurs meubles à
un de leurs voisins.

Ces appartements ou locaux seront fermés à clef et cette dernière
conservée au Commissariat de Police ou à la Brigade de Gendarmerie, après
avoir été munie d'une étiquette.

Les biens de ces étrangers seront maintenus dans ces locaux, jusqu'à
ce que l'U.G.I.F. (quisera prise d'administrer ces avoirs) ait été officiel-
lement accréditée à cet effet.

Néanmoins, chaque fois qu'il sera possible de faire retirer des cham-
bres d'hôte où habitent certains de ces individus les valises, valises,
et objets leur appartenant et de les placer dans un local où ils ne ris-
queront pas d'être détériorés, les Commissaires de police ou Chefs de Bri-
gade de Gendarmerie, pourront être autorisés à faire opérer le transfert.

NOTE TRÈS IMPORTANTE. - Tous les individus figurant sur la liste jointe, de-
vront être arrêtés et conduits à la Brigade de Gendarmerie pour les locali-
tés sièges de brigades et à la Mairie pour les autres communes. Ils y seront
gardés à vue en attendant que des voitures de ramassage viennent les pren-
dre.

Ceux qui se déclareront malades intransportables et les femmes en
état de grossesse apparente devront être visités immédiatement par un mé-
decin.

LE PRÉFET.

R. de Melo



-0-0-0-0-0-0-
 DIRECTION GENERALE
 de la POLICE NATIONALE

-0-0-0-0-
 Direction de la Police
 du Territoire et
 des Etrangers

LE CONSEILLER D'ETAT
 SECRETAIRE GENERAL à la Police

2.765 P. Pol. 9.

à Monsieur LE PREFET REGIONAL
 de MONTPELLIER.

COPIE

**TRÈS
 SECRET**

5 Août

1

Vous informe qu'Israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, esthoniens, lithuaniens, lettons, dantziocis, sarrois soviétiques et réfugiés russes entrés en FRANCE postérieurement au 1er Janvier 1936 incorporés Groupe T.F. hébergés Centres Service Social Etrangers, Centres Comités privés ou Centres U.G.I.F. placés centres regroupement israélites en application circulaire 3 Novembre 1941 et 2 Janvier 1942 ainsi que ceux en résidence libre seront transportés en zone occupée avant 15 Septembre à l'exception :

- 1°) Vieillards plus 60 ans;
- 2°) Enfants moins 18 ans non accompagnés;
- 3°) Individus ayant servi dans armée française ou ex-allié pendant 3 mois au mois ou ayant pris part à combats sans durée service. Leur conjoint ascendant et descendant bénéficient même mesure. Celle-ci ne s'applique pas aux ex-prestataires.
- 4°) ceux ayant conjoint ou enfant français;
- 5°) ceux ayant conjoint n'appartenant pas à une des nationalités ci-dessus énumérées ;
- 6°) ceux intransportables ;
- 7°) Femmes en état grossesse ;
- 8°) Père ou mère ayant enfant moins 5 ans ;
- 9°) Ceux dont noms figurent sur liste annexée circulaire 20 Janvier 1941 et sur listes annexes ;
- 10) Ceux qui incorporés ou non dans Groupes T.E. semblent ne pouvoir

Note avec mention du 5 Août (1942) faisant été des 11 cas d'exclusion

ADPO : 134 W29

- quitter emploi sans préjudice grave pour économie nationale ;
- 11°) Ceux qui se sont signalés par leurs travaux artistiques, littéraires ou scientifiques et enfin ceux qui a un autre titre ont rendu des services signalés à notre pays.

Individus bénéficiant ^{exemption} pourront s'ils le désirent suivre membres famille non exemptés - stop - Parents ayant enfants moins 18 ans pourront s'ils le désirent les laisser zone libre stop ne saisir en outre cas exceptionnels justifiant au moins sursis ou exemption stop m'adresser en double exemplaire, avant 16 Août liste alphabétique israélites désignés avec état civil nationalité, domicile, profession et situation famille - D'autre part les intéressés seront groupés par famille les noms des membres d'une famille figurant après celui de leur soutien - Un numéro d'ordre devra figurer devant chacun des noms - Mentionner sur liste annexe noms et adresse ceux de ces individus ayant parents israélites dans camps étrangers relevant mon Département avec indication de ce centre Stop - Vous référant mon télégramme 18 Juillet 1942 vous confirme qu'il convient suspendre toute émigration étrangers susceptibles être remis même pour ceux déjà en possession visa sortie Stop Suspendre également libération et mutation israélites incorporés groupes T.E., ainsi que transfèrement israélites des centres du S.S.E. et centres de tous organismes privés à l'exception de celles ordonnées à dater de ce jour par mon Département stop Ces instructions ont caractère rigoureusement confidentiel Stop.

P. LE MINISTRE, Secrétaire d'Etat
 à l'Intérieur;
 Le Directeur Général Adjoint au Secrétaire
 Général pour la Police :

Je vous demande de prescrire qu'on agisse avec tact vis à vis des autres engagés volontaires qui seront arrêtés.

PERPIGNAN le 22 Août 1942

SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général des Pyrénées-Orientales

à

Monsieur le Commissaire Principal
Chef de District à PERPIGNAN

O B J E T : Ramassage des israélites étrangers

REFERENCE : Ma note secrète du 11 Août 1942

Les modifications suivantes sont à apporter à ma note du 11 Août 1942.

1°.- Cas d'exclusion : les 11 cas d'exclusion, sont supprimés, et remplacés par les exceptions ci-après :

Primo : vieillards de plus de 60 ans

Secundo : intransportables

Tertio : femmes en état de grossesse apparente

quarto : pères ou mères ayant enfant de moins de 2 ans

quinto : ceux ayant conjoint ou enfants français

sexto : ceux dont le nom figure sur la liste annexée à la circulaire du 20 Janvier 1941

J'ajoute que les enfants de moins de 16 ans non accompagnés sont également exemptés.

2°.- En conséquence de ce qui précède, les enfants ayant 2ans et plus devront être rassemblés avec leurs parents; il n'y aura plus aucune option en ce qui les concerne, puisque les parents des enfants de moins de 2 ans sont par ailleurs exclus de l'opération.

3°.- J'ai pris la responsabilité d'exempter de l'opération, un certain nombre d'engagés volontaires nommément désignés. Bien entendu leurs familles (conjointes ascendants et descendants bénéficieront de la même exception)

.....

Note du 22 Août 1942 faisant état des 6 cas d'exclusion.

ADPO : 134 W29

Je vous demande de prescrire qu'on agisse avec tact vis à vis des autres engagés volontaires qui seront arrêtés.

4°.- Les personnes âgées de plus de 60 ans, pourront suivre, si elles le désirent, le sort des membres de leurs familles plus jeunes et, dans ce cas seront incluses dans l'opération de ramassage. Leur demander une déclaration écrite, lorsque ces individus de plus de 60 ans devront suivre leurs familles.

5°.- L'opération aura lieu le 22 Août 1942 au petit jour. Vous voudrez bien me rendre compte de toute difficulté.

O B J E T : Ramassage des Israélites étrangers

REFERENCE : Ma note secrète du 11 Août 1942

Les modifications suivantes sont à apporter à ma note du 11 Août 1942.

1°.- Cas d'exclusion : les 11 cas d'exclusion, sont supprimés, et remplacés par les exceptions ci-après :

Primo : vieillards de plus de 60 ans

Secundo : intransportables

Tertio : femmes en état de grossesse apparente

quarto : pères ou mères ayant enfant de moins de 2 ans

quinto : ceux ayant conjoint ou enfants français

sexto : ceux dont le nom figure sur la liste annexée à la circulaire du 20 Janvier 1941

J'ajoute que les enfants de moins de 16 ans non accompagnés sont également exemptés.

2°.- En conséquence de ce qui précède, les enfants ayant 2ans et plus devront être rassemblés avec leurs parents; il n'y aura plus aucune option en ce qui les concerne, puisque les parents des enfants de moins de 2 ans sont par ailleurs exclus de l'opération.

3°.- J'ai pris la responsabilité d'exempter de l'opération, un certain nombre d'engagés volontaires nommément désignés. Bien entendu leurs familles (conjointes ascendants et descendants bénéficieront de la même exception)

.....



Registre de sortie du camp
- Août 42

(Personnes partant pour le
convoi du 11 Août 1942
vers Drancy)

ADPO : 1260W102

N°	Nom et Prénoms du partant	Conjoint, père mère ou enfant	Nom et Prénoms	Age	Adresse	Observations
98	MOCH Max	filie	Lili	16	Colonie Chât. Courret La Jonchère	OSE
	sa femme		Selma	5	Colonie Maugelière p.Gd. Bourg	OSE
99	Cora	2 enf.			inconnu dans des colonies sône libre	
100	MANN Flora	filie	Léopold	35	5° Cie. T.E. 5° G. Colomb Béchar Algérie	
101	MAI Elsa	filie	Alfred	18	Château Montintin Ete Vienne	O.S.E.
102	MENYER Gustav	filie	Alfred	15	Château de Chaumont P; Manzat Creuse	
	sa femme		Hans	23	Allemagne	
103	Bertha					
104	NEUMARK Alice	2 enf.	Ernst	18	Lastic	
			Kurt	17	Perpignan	
105	RIEDERMANN Friederike	mari	Albert		Hôpital St. Louis Perpignan	
		filie	Arnold	11	Palavas	O.S.E.
			Paul	14	Amérique	
106	OLIVIER Félix	femme	Clara		Maison Cassenave Igorn Bas. Pyr.	
107	REISS Gustav	sa femme				
108	Johanna	sa fille				
109	Erna	filie	Théo	14	Domaine La Roche p. Fenne D'Ageneis	O.R.T.
110	ROSENZWEIG Siegfried	filie	Laura	15	Château de Chaumont p. Manzat Creuse	O.S.E.
	sa femme					
111	Hedwig					
112	ROSENFELD Adolf	5 enf.	Bertha	16		
	sa femme		Edith	15		
113	Sally		Ruth	11	inconnu	
			Hermann	8		
			Esther	4		
114.	STERN Arthur	femme	Thekla			
		filie	Peter	12	Château Chaumont	

Perrignan, le 17 Août 1942

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
à Monsieur le Chef du Gouvernement
Ministre,
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
Secrétariat Général pour la Police
Bureau

V I C H Y -

O. B. J. E. T. - Départ du convoi de RIVESALTES le 11 Août 1942 -

Comme suite à vos instructions, j'ai procédé le 10 Août 1942 à l'embarquement de 400 hébergés qui sont partis le 11 Août au matin.

Les wagons mis à ma disposition, pour cette opération, ne m'ont pas permis de placer dans chacun d'eux 30 personnes comme vous me l'aviez demandé. 25 personnes seulement ont pu contenir dans chacun des wagons; ce chiffre doit être considéré comme un maximum pour les prochains convois, à moins que l'on me fasse tenir des voitures plus grandes;

Dans chacune de celles-ci, il y avait 2 policiers du G.M.R. pour assurer la garde.

J'ai constaté que les wagons employés, étaient non seulement en très mauvais état, mais sont arrivés sur le quai d'embarquement très sales. J'ai pris toutes dispositions pour que les prochains soient plus propres.

Départ du convoi
de Rivesaltes le
11 Août 1942.

ADPO : 134W29

J'ai pu obtenir une quantité suffisante de paille pour le voyage. J'ai mis à la disposition de ce convoi 2 seaux, et 2 brocs par 25 hébergés. Il a été donné à chacun des partants des vivres pour 5 jours de voyage (boîte de sardines, charcuterie, tomates, fromage, et fruits).

Les représentants des oeuvres autorisées ont distribué quelques vivres supplémentaires à chacun des hébergés.
Le départ s'est effectué sans incident.

Je suis en mesure de vous indiquer, que le convoi est arrivé à destination normalement, à l'exception de l'hébergé GOLDSCHMITS que vous avez fait descendre à LYON (à la suite d'une de nos conversations téléphoniques) et qui se trouve à l'heure actuelle de nouveau au camp.

Tous les arrêts marqués par ce convoi, les membres d'organisations sociales, ont remis des fruits et des boisons aux partants.

Je vous ai fait adresser par courrier séparé les restes des biens laissés au camp avant l'embarquement.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général:

Ce-joint : 1 annexe: copie du rapport du chef de convoi.

SECRETARIAT GENERAL

NOTES PERSONNELLES A JOINDRE AU DOSSIER

"INSTRUCTIONS DEPARTS ISRAELITES"

1°.- Un premier convoi de 400 personnes a quitté RIVESALTES le 11 Août 1942. Aucun enfant ne faisait partie de ce convoi puisque les parents avaient tous opté pour le maintien en France comme ils en avaient le droit d'après les instructions en vigueur à ce moment là.

2°.- Rassemblement des Israélites à partir du 26 Août. Aux termes d'un télégramme ministériel du 15 Août la faculté de laisser en Zone libre les enfants de moins de 18 ans est supprimée.

Par conséquent aucune difficulté pour les 2 opérations.

3°.- Opération intermédiaire du 23 Août 1942
Convoi de 175 Israélites

Ce convoi est parti sans que les 41 enfants qui normalement auraient dû accompagner leurs parents se soient joints à eux pour ces 2 raisons.

a) la liste des partants n'a été communiquée par le Chef des Travailleurs Etrangers que très tard, et c'est à ce moment là seulement et après le regroupement des familles des Travailleurs Etrangers, qu'on pouvait savoir combien de personnes devaient être ajoutées pour faire le plein des wagons. Il était donc impossible de faire venir les enfants en temps utile des colonies où ils se trouvaient.

b) M. LESAGE, Chef du Service Social des Etrangers a le matin du 23 Août téléphoné à sa délégation de RIVESALTES pour affirmer que le droit d'option existait toujours et que les enfants devaient être laissés en Zone Libre chaque fois que les parents le désiraient.

Interrogé à ce sujet par moi, le 24 Août M. LESAGE m'a affirmé qu'il ignorait que la faculté d'option avait été supprimée

Conclusions. Toujours est-il que les parents sont partis dans le convoi du 23, dans les mêmes conditions que le convoi du 11 Août c'est-à-dire sans enfants.

J'ai téléphoné à M. de QUIRIELLE qui m'a donné son accord pour qu'on considère les enfants des parents déjà partis comme des enfants non accompagnés et par conséquent exclus.

.....

Notes personnelles à joindre au dossier « Instructions départs Israelites » suite au télégramme ministériel du 15 Août.

ADPO : 134W29



Cependant pour l'avenir il faudra veiller au Regroupement des familles et dans ce but faire revenir des colonies où ils se trouvent les enfants de ceux qui sont encore présents au camp.

Le Secrétaire Général,

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La Presse | Identifier un point de vue.

Sous l'autorité directe du MARECHAL PETAIN

le gouvernement réorganisé comprend :

5 Ministres

Présidence du Conseil, Affaires
étrangères, Intérieur et Marine...
Justice...
Economie Nationale et Finances...
Culture...

MM.
Amiral DARLAN
Général HUNTZIGER
Joseph BARTH-LEMY
Yves BOUTILLIER
Pierre CIZIOT

8 Secrétaires d'Etat

Amirauté (Belvallet de l'Amiral Darlan)...
Nationalité et Jeunesse...
Travail et Santé...
Industrie...
Agriculture...
Prévoyance (relevant du Ministre de la Guerre)...
plus des Secrétaires généraux dirigeant les Administrations
sous le contrôle des Secrétaires d'Etat.

MM.
Général BERGERET
Général CARCOPINO
Jacques CHEVALIER
Général BERTHELOT
Pierre PUCHEU
René BELIN
Général PLATON

LA SEMAINE

... que l'Allemagne nous
... un maximum ses préparatifs
... contre l'Angleterre et
... celle-ci — de l'aven même
... dirigés — apparaît à
... de la plus dure de
... histoire, de profonds re-
... agitant les pays balka-
... égarés, jusqu'à pré-
... l'exception de la Grèce,
... la Turquie.

... pour sauver quelque peu de
... leur liberté d'action, la Turquie,
... enfin, apparaît comme la seule
... nation qui soit demeurée, dans
... une certaine mesure, maîtresse
... de son destin ; mais nous la
... devons devenir prudents.

... Comment évoluent les évé-
... nements dans cette partie de
... l'Europe, qui fut si souvent gé-
... nératrice de conflits ? Il est dif-
... ficile de le prévoir, en raison de
... la complexité des intérêts en
... présence, mais un rapide exa-
... men objectif de la position des
... pays en cause, jette, du moins,
... quelque lumière sur l'ensemble.

... Le pacte bulgare-turc, signé ces
... jours derniers, mérite d'ailleurs
... quelques réflexions.

RENCONTRES

... 1929. Le Maréchal Pé-
... tain, dit « Mars », confère
... le général espagnol San-
... turjo, en vue de l'action com-
... mune des deux Nations, destinée
... à réduire l'Afrique et
... l'Asie. Le général San-
... turjo est nommé comman-
... dant en chef de la zone
... du secteur le plus avan-
... cée des Espagnes. Tous deux
... assurent son défrichage. Le Des-
... taire se rencontre ; s'ap-

... goutte — de sang — qui fit dé-
... border le corps d'amiral.
... Notre mission est de sauver
... l'Espagne, et nous la sauve-
... rons ! », s'écria, aux obsèques
... de leur ami, le député Gou-
... chea.
... Et, le 18 juillet, le général
... Sanjurjo, chef unanimement dé-
... signé pour la guerre de libéra-
... tion, prend place, à Lisbonne,
... dans un avion piloté par Anas-

ABONNEMENT (1 AN) : 30 FRANCS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX
P. TORRENT, N° 36 231, TOULOUSE

LES PAGES GLORIEUSES

Le général Fagade a été pro-
mu grand officier de la Légion
d'Honneur.
Les de la retraite sur Dun-
kerque, le commandant notre 16^e
Corps qui, par sa défense ra-
pide et son esprit de sacrifi-
ce, permit l'embarrasement de
l'armée anglaise et d'une partie
de l'armée française.
L'honneur fut au chef du 16^e
Corps réajili sur tout notre
Midi.

Notre confrère Georges Blond
retrace, dans « Candide », l'in-
crovable odyssée du cuirassé
« Jean-Bart », qui, lancée
fait unique dans les annales ma-
rimes — sortit de sa cale de
Penhoët, à Saint-Nazaire, le 19
juin 1940, les Allemands occu-
pant déjà la ville — dans un
temps record, sous le comman-
dement du Capitaine de Val-
seur Remy, veni de marin
déjà illustre depuis Dixmald,
en 1914 — survi par un équi-
page qui lui obéit aveuglément
dans cette manœuvre plus
qu'audacieuse, et grâce au cou-

... cours total des ouvriers des at-
liers de construction, put, ainsi,
prendre la mer, sous le feu de
l'ennemi, et se réfugier à Ca-
sablance.
La défense antiaérienne du
« Jean-Bart » était assurée par
une compagnie de D.C.A. d'in-
fanterie coloniale, de Perpignan,
la C.M. II.XVI — 13-2 formée
en majorité de Catalans.
Leur brillante conduite, qui
permit au cuirassé de prendre
la mer, (ils abattirent deux gros
bombardiers allemands), a valu
une telle citation à la compa-
gnie et une citation individuelle
à chaque combattant.

Le Commandant de la Com-
pagnie n'était autre que notre
ami, le capitaine de réserve Fré-
déric Léca, officier de la Lé-
gion d'Honneur, chef de quar-
tier des « Amis d'A. F. », de
Perpignan, à qui nous adressons
toutes nos félicitations pour sa
brillante conduite, propos, de
ce fait, pour recevoir la plaque
de Commandeur de la Légion
d'Honneur. T.R.

16 jours sans eau 60 ans d'imprévoyances

L'eau est revenue à nos robinets
l'après seize jours d'interrup-
tion.
C'est ce que toute ménagère
attendait avec impatience, est
impropre à la consommation,
déclare une note officielle. Il
faudra plusieurs mois de longs
et coûteux travaux pour avoir
l'eau potable.
Mais cette eau, telle qu'elle est
est accueillie avec joie, car elle
évite les queues interminables
des vieilles pompes qui, au
heureux moment, devinrent de

... visibles du fait du caractère cor-
rentieux de nos canots d'eau et
aux mesures pour parer à ces
accidents.
Mais ce que la population ne
s'explique pas, c'est, qu'après
une réparation sommaire et
temporaire, l'eau ait mis plus
de quatre jours pour parcourir la
longueur de la conduite.
Est-ce perte ou temps inver-
tontaire ?
Si cela a été, comme cer-
tains l'insinuent, négligence

LE RAVITAILLEMENT DES CAMPAGNES

La poule au pot les diman-
ches... Un saupiquet... une
... omelette... avec un garrou au
... Soignons modestes, on tout au
... moins sages : rutabaga en purée
... et topinambours en sauce.
Il reste encore, à la ferme,
une petite quantité de haricots,
les potées commencent à por-
... der et le chapitre est plein de
promesses.

Les habitants des campagnes
sont rudes. Ils savent que les
mois à venir seront difficiles et
s'ils se plaignent, c'est pour le
bêtait, car les granges sont vi-
des ; plus de grain, plus de
fourrage.

Notre bétail a été peu appro-
visionné car — pénurie des
transports — s'est fait sentir.
Quant à la répartition des four-
rages, ne parlons plus du pas-
sé ; mieux vaut faire le point.

La question qui domine toutes
les autres, c'est qu'il faut alimenter
nos animaux. Chacun,
dans sa sphère, doit s'y employer
aujourd'hui. Syndicats et
commerçants doivent se dépen-
ser sans compter. L'heure pré-
sente exige de la méthode de
Toulon, de la discipline.

On m'a affirmé qu'un gros
effort est fait en ce moment.
Chaque Syndicat et chaque
négociant aurait une liste des
animaux qu'il doit ravitailler
avec certitude de la maîtrise.

Un groupement réunirait ces
chiffres et répartirait à chacun
sur les arrivages, une quantité
proportionnelle au nombre
d'animaux insérés.

Si cela a condition, bien
soyez sur le fait et la mille

NOUVEAU-THÉÂTRE
Lundi 3 Mars, à 20 h. 45
SOIRÉE DE GRAND GALA
sous le haut patronage de
M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
et de Mgr Bernard, Evêque de Perpignan
au profit de l'œuvre du
Repas National de la Légion des Combattants
sous l'égide du Secours National
PABLO CASALS
Au piano : André PEUS
Location au Nouveau-Théâtre le lundi 3 mars, de 14 à 17 heures

Semez, Semez, Semez !

Vous savez, terriens, quelle
place vous occupez dans la na-
tion et dans le cœur du Maré-
chal.
Le glorieux Chef de l'Etat,
dont nous ne dirons jamais as-
sez tout ce que nous lui devons
en ces heures douloureuses, a
marqué solennellement sa vo-
lonté de vous hausser au pre-
mier rang ; le moment est ven-
u, avec le renouveau du prin-
temps, de vous montrer dignes
de sa confiance.

La guerre actuelle a pour ca-
ractéristique la destruction d'im-
menses richesses en même
temps que le réajiliement des
peuples sur eux-mêmes puisque
les grandes routes commerca-
les sont coupées par les mesures
de blocus. Il va en résulter un
appauvrissement général et
l'obligation stricte de s'organi-
ser en économie autonome et
fermée sous peine de famine.

Si nous ne nous sommes pas
organisés en économie autonome
et fermée sous peine de famine,
nous serons vaincus. C'est pour-
quoi, dès maintenant, nous devons
nous organiser en économie auto-
nome et fermée sous peine de
famine.

Le moment est aussi venu de
faire montre d'ingéniosité, de
faire appel à nos parents, à nos
amis de la montagne, de tous
les hauts cantons, moins touchés
par la crise alimentaire, à tous
ceux qui peuvent encore pos-
séder quelques lots de précieus-
s semences. Il faut semer, se-
mer, semer.
Chacun de nous vit dans l'at-



A TOUS LES ECHOS EN R PERPIGNAN

Un geste à signaler
 L'OMIE, chef de canton à l'intérieur de la Région, Union des Boulangers, a été élu président de la Région.
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

Mobilisation des m
 Le Maire de la Ville de Perpignan, M. Debouca, a été élu président de la Région.
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

pour dans la nation, se précipiter de l'île qu'il s'écroule sans cesse, une heure, pour vaincre la guerre contre le crime.

Il est appelé à juger les hommes de la République, à juger les hommes de la République, à juger les hommes de la République.

Desmairs, le 30 août est pour tous les Français, pour tous les Français, pour tous les Français.

Le public est en à masquer avec les lambeaux...
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

On se sévra tout facilement de nos camps d'intérêts...
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

Le public est en à masquer avec les lambeaux...
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE CAPITAINE
 par ANTOINE REY
 L'Entrepreneur de la Région, Union des Boulangers, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

Mobilisation des métaux non ferreux
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ACUCUN IMPOT
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LOTERIE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LOTERIE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LOTERIE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LOTERIE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LOTERIE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

ADPO : 805PER71
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PARIS CINEMASSE

LES 3 JEUERS FILLES
 par ANTOINE REY
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PARIS CINEMASSE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

BILLET DE LA SEMAINE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

BILLET DE LA SEMAINE
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LE PUBLIC EST EN A MASQUER AVEC LES LAMBEAUX
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

LES PAYSANZPASP

DEMANDEZ LE BÉNÉFICE DE NOS TARIFS MÉNAGERS et UTILISEZ
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

EN ROUSSILLON
 M. Debouca, marchand de légumes, a été élu président de la Région.

Articles extraits du Journal « Le Roussillon »

ADPO : 805PER71